

# AVIS DE L'OCRCVM

## Avis relatif à la formation

*Destinataires à l'interne :*

Affaires juridiques et conformité  
Audit interne  
Comptabilité réglementaire  
Crédit  
Détail  
Financement de sociétés  
Formation  
Haute direction  
Inscription  
Institutions  
Opérations  
Pupitre de négociation  
Recherche

*Personne-ressource :*

Adrian Carter  
Directeur des services de formation des membres  
416 943-6247  
[acartert@iiroc.ca](mailto:acartert@iiroc.ca)

**18-0103**  
**Le 9 mai 2018**

## **Nouvelle webémission : Communication de la qualité de membre – Avantages liés à la qualité de membre de l'OCRCVM**

De nouvelles règles sur la communication de la qualité de membre de l'OCRCVM et de l'adhésion au FCPE sont entrées en vigueur en janvier 2017, et une dernière modification prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018. La *Politique concernant la communication de la qualité de membre* de l'OCRCVM a pour but d'informer les gens sur les sociétés de placement et les personnes qui sont réglementées par l'OCRCVM et de les sensibiliser aux exigences et aux normes éthiques et professionnelles auxquelles ces dernières doivent se conformer. La *Politique de communication de l'adhésion au FCPE* précise quant à elle les exigences qui s'appliquent à la communication de l'adhésion au FCPE. Cette brève webémission a pour objet de décrire les modifications qui ont été apportées aux règles et les avantages liés à la qualité de membre de l'OCRCVM, comme la protection que procure le FCPE. On y expose aussi les résultats d'études qui ont été réalisées par des tiers au nom de l'OCRCVM



et du FCPE. Ces études montrent clairement que les conseillers peuvent utiliser cette information à leur avantage lorsqu'ils décrivent la valeur qu'ils apportent à leurs clients.

Les présentatrices sont Lucy Becker, vice-présidente aux affaires publiques et aux services de formation des membres de l'OCRCVM, Ilana Singer, vice-présidente et secrétaire générale du FCPE, et Rozanne Reszel, présidente et chef de la direction du FCPE.

Cette webémission pourra être visionnée à compter du 9 mai 2018, à 7 h HE, puis en tout temps après cette date.

Veillez noter que la webémission ne sera pas suivie d'un questionnaire. Au terme de la webémission, les participants recevront par voie électronique une attestation personnalisée représentant 0,5 crédit de formation continue, qu'ils pourront appliquer à l'égard des **exigences en matière de formation sur la conformité**.

[Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Pour vous inscrire à cette webémission, veuillez cliquer sur le lien ci-dessus. Pour accéder à la liste complète des webémissions reconnues aux fins de FC, veuillez cliquer [ici](#).

Pour connaître les prochaines activités organisées par les Services de formation des membres, il vous suffit de vous abonner au service ePublications de l'OCRCVM, à l'adresse [www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca), et de sélectionner les catégories suivantes : « Avis relatifs à la formation » et « Activités à l'intention des membres ». ePublications est un système autogéré gratuit qui permet aux abonnés de modifier leurs critères de sélection en tout temps et aussi souvent qu'ils le désirent, ce qui en fait un moyen rapide et facile de recevoir de l'information.